

# PRIX MICHEL SEURAT

## APPEL À CANDIDATURES 2019

### **Sociétés contemporaines du Proche-Orient et du Maghreb**

Le Prix Michel Seurat a été institué par le CNRS en juin 1988 pour « honorer la mémoire de ce chercheur du CNRS, spécialiste des questions islamiques, disparu dans des conditions tragiques. Ce programme vise à aider financièrement chaque année un jeune chercheur, ressortissant d'un pays européen ou d'un pays du Proche-Orient ou du Maghreb, contribuant ainsi à promouvoir connaissance réciproque et compréhension entre la société française et le monde arabe ».

Depuis 2017, l'organisation du Prix a été déléguée au GIS « Moyens-Orient et mondes musulmans », en partenariat avec l'IISMM-EHESS et Orient XXI.

D'un montant de 15 000 € en 2019, le Prix est ouvert aux **titulaires d'un master 2 ou d'un diplôme équivalent**, âgés de **moins de 35 ans révolus et sans condition de nationalité, de toutes disciplines, travaillant sur les sociétés contemporaines du Proche-Orient et/ou du Maghreb**. Il a pour vocation d'aider un (ou une) jeune chercheur (ou chercheuse) à multiplier les enquêtes sur le terrain, **dans le cadre de la préparation de sa thèse**. Les enquêtes doivent avoir lieu sur le terrain. La maîtrise de la langue du pays concerné est une condition impérative.

**Date limite de dépôt des candidatures :**  
**Lundi 15 avril 2019** (minuit, heure de Paris)

**Constitution du dossier impérativement en langue française :**

- un plan et un projet de recherche détaillés précisant de manière claire les enquêtes qui seront menées sur le terrain (10 pages maximum) ;
- un curriculum vitae ;
- une copie des diplômes obtenus, assortie le cas échéant de leur traduction en français ;
- une ou plusieurs attestations de personnalités scientifiques : attestations récentes et en rapport avec la candidature au Prix.

**Adresser votre dossier uniquement par voie électronique impérativement aux deux adresses suivantes :**

[prix.michel-seurat@cnrs.fr](mailto:prix.michel-seurat@cnrs.fr)

[prix.michel.seurat@ehess.fr](mailto:prix.michel.seurat@ehess.fr)

**Règlement du 30 janvier 2018 à consulter, en annexe.**